CENTRE D’ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LE PROGRAMME D’ACTIONS PRIORITAIRES

SPLIT, KRAJ SV. IVANA 11

APPEL D’OFFRES

**OBJET DU MARCHÉ :** **Analyse de la législation marocaine en lien avec le littoral et contribution à une étude comparative des lois sur le littoral dans cinq pays méditerranéens (Algérie, France, Liban, Maroc et Tunisie) dans le cadre du sous-projet 2.1. du MedProgramme**

ACQUISITION SIMPLE

Numéro de référence 19/GEF/2022

Split, Novembre 2022

**1. INFORMATIONS GENERALES**

**1.1. Informations sur le client :**

**Nom** : ONU Environnement – Plan d’action pour la Méditerranée - Programme d'actions prioritaires Centre d'activités régionales - CAR/PAP (ci-après : le Client)

**Siège social - adresse** : 21000 Split, Kraj Sv. Ivana 11

**Téléphone : + 385 21 340470**

**1.2**. **Personne à contacter** : Les questions concernant le contenu et le format de l'appel d'offres peuvent être envoyées à la personne chargée de communiquer avec les soumissionnaires, Veronique Evers, e-mail : veronique.evers@paprac.org

* 1. **Type de marché :** Acquisition simple
	2. **Valeur d’approvisionnement estimée :** La valeur d’achat est estimée à 10,000.00USD brut.

**2. INFORMATION SUR L’OBJET DU MARCHE**

**2.1. Introduction**

Le Programme pour la mer Méditerranée : Renforcer la sécurité environnementale (MedProgramme), doté de 43 millions de dollars, comporte un ensemble de sept sous-projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur la période 2021-2025. Il vise à lancer l’exécution de mesures prioritaires afin de réduire les principales pressions environnementales transfrontières s’exerçant sur la mer Méditerranée et ses zones côtières, tout en renforçant la résilience face aux changements climatiques ainsi que la sécurité de l’approvisionnement en eau et en améliorant la santé et les moyens de subsistance des populations côtières. Cet appel d'offres porte sur la préparation d’un rapport sur la législation nationale marocaine qui sera intégré dans l'analyse comparative des lois côtières en Algérie, en France, au Liban, au Maroc, et en Tunisie. Lesdits documents sont élaborés dans le cadre du FEM MedProgramme du FEM - projet Zones côtières méditerranéennes : Sécurité hydrique, résilience climatique et protection de l'habitat (le sous-projet 2.1 - GEF ID 9687).

Le CAR/PAP est un partenaire d'exécution du sous-projet 2.1 avec le CAR/Plan Bleu, le GWP-Med, l'UNESCO-PHI et le PNUE/PAM (qui est l'agence d'exécution principale). Les pays bénéficiaires du sous-projet 2.1 sont l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, le Liban, la Libye, le Monténégro, le Maroc et la Tunisie. Pour cet objet du marché, le pays bénéficiaire est représenté par le ministère marocain de la transition énergétique et du développement durable représenté par le point focal du CAR/PAP (activités GIZC).

Le MedProgramme s'appuie sur le succès des projets MedPartnership et ClimVar et GIZC, qui ont enrichi les connaissances sur l'environnement méditerranéen et décrypté les implications du changement et de la variabilité climatiques ; renforcé la confiance mutuelle, la coopération et l'objectif commun des pays ; consolidé le partenariat entre les pays, les organes des Nations unies, les organisations de la société civile, les bailleurs de fonds bilatéraux et l'Union européenne ; tout en testant sur le terrain la faisabilité et l'efficacité des instruments techniques et politiques visant à faire face aux principales menaces présentes et futures à la durabilité environnementale et aux impacts liés au climat.

Dans le cadre de cette activité, l’expert national collaborera avec l'expert responsable de l’analyse comparative ainsi qu'avec les autres membres de l'équipe composée de : 3 experts nationaux supplémentaires (un par pays) sélectionnés et contractés séparément, la responsable du CAR/PAP et le point focal du CAR/PAP. L’analyse comparative doit être menée en prenant en considération le Protocole GIZC.

**2.2. Description de l’objet du marché**

Les tâches et activités qui font l'objet de ce marché sont :

1. Remplir le **questionnaire sur la législation nationale** pour l'Analyse comparative des lois relatives aux principaux enjeux côtiers,
2. **Rédiger un chapitre synthétisant les résultats du questionnaire** suivant les recommandations de l'expert responsable de l’analyse comparative et participer à la rédaction du chapitre conclusif ;
3. **Présenter les principales conclusions** lors de deux formations régionales sur les questions juridiques liées au littoral
4. Préparer une **analyse détaillée** de la législation nationale relative aux principaux enjeux côtiers avec des **recommandations pour l'harmonisation et l'amélioration** et la présenter lors d’une réunion du comité interministériel pour la GIZC.

Description détaillée de chaque tâche et activité :

1. Le questionnaire pour l'analyse comparative des lois et des principaux enjeux côtiers sera fourni par l'expert responsable de l’analyse comparative. Le questionnaire a été sélectionné comme un outil permettant d'assurer une comparaison de haute qualité des lois et des enjeux côtiers dans cinq pays (Algérie, Liban, Maroc, Tunisie et France), au regard de la loi française sur le littoral et du protocole GIZC. Les principaux enjeux côtiers au centre de cette analyse comparative, qui peuvent ou non faire partie de la loi côtière dans un pays particulier, sont les suivantes :
* Couverture géographique de la zone côtière (aux fins d'application de la loi côtière et du Protocole GIZC)
* Délimitation du domaine public maritime
* Existence et profondeur de la zone non-constructible

Ces 3 enjeux sont à analyser du point de vue institutionnel et financier, c'est-à-dire que pour chacune des zones précitées il convient de donner une vue d'ensemble des institutions chargées de la gestion de cet espace (en situation régulière et en situation exceptionnelle[[1]](#footnote-1)), ainsi qu'un aperçu de la manière dont ces zones sont exploitées (concessions – qui les approuve et comment les revenus sont répartis). Une attention particulière doit être consacrée aux outils juridiques d'application de la loi, y compris les instruments de politique foncière existants qui peuvent permettre la gestion des terres susmentionnées lorsque les terres appartiennent à des utilisateurs privés. À cet égard, le libre accès à la mer et l’égalité homme/femme doivent être pris en considération. Enfin, il conviendra de prendre en considération les modifications récentes induites par le besoin d'adaptation côtière aux impacts du changement climatique. À cet égard, si des informations sont disponibles sur les amendements proposés pour la loi côtière - pas encore mises en œuvre - celles-ci doivent également être prises en considération. Le questionnaire est actuellement en cours d'élaboration et l'expert national peut fournir des commentaires sur l’ébauche de formulaire du questionnaire.

La tenue de réunions régulières en ligne permettra de garantir la haute qualité de l’analyse comparative, ainsi que sa livraison en temps voulu. Le CAR/PAP fournira un soutien logistique pour l'organisation de réunions régulières en ligne. L'expert responsable de l’analyse comparative assurera l'échange de contenu et le rythme satisfaisant de la phase préparatoire. L'expert national utilisera ces réunions pour clarifier tous les doutes possibles quant à la couverture et à l'interprétation de la législation. Le soumissionnaire collaborera étroitement avec l'expert responsable de l’analyse comparative et avec le reste de l'équipe, afin d'obtenir des résultats cohérents et des informations précises dans le **questionnaire** – dans le but de garantir la production d'un **résultat de haute qualité**.

1. L'analyse comparative présentera chaque contribution des pays dans un chapitre séparé (ou dans l'annexe) et comprendra un chapitre de comparaison et de conclusions. Le soumissionnaire synthétisera les résultats du questionnaire en un chapitre, conformément aux recommandations de l'expert responsable de l’analyse comparative. Dans les conclusions, les experts sont invités à mettre l'accent sur les exemples positifs, en particulier ceux qui soutiennent et garantissent les dispositions d'application et d'autres conditions préalables à une application réussie, afin de fournir des orientations aux autres pays méditerranéens qui n'ont pas encore de loi côtière. L’expert contribuera également à la rédaction du chapitre conclusif de l’analyse comparative.
2. Le soumissionnaire présentera la contribution nationale à l' « Analyse comparative des lois côtières et des principaux enjeux côtiers » lors d’une à deux formations régionales en présentiel pour les pays du sous-projet 2.1 prévues pour début 2023. Si la formation ne peut être tenue en présentiel, elle pourra être organisée en ligne. Les frais de déplacement et d'hébergement liés à ces ateliers seront couverts séparément.
3. Une analyse détaillée de toutes les législations nationales concernant les principaux enjeux côtiers avec des recommandations d'harmonisation au sein des lois nationales et d'améliorations sera rédigée et présentée à la réunion nationale de haut niveau (comité interministériel).

Le projet sera mis en œuvre sur la base de l'accord de coopération de projet PCA/20/MAP/A2938 entre le PNUE/PAM et le CAR/PAP. La mise en œuvre des activités dans le cadre de cet appel d'offres sera financée par le FEM ID 9687. Le CAR/PAP guidera et supervisera la qualité des résultats de cette tâche. Le point focal du CAR/PAP sera impliqué dès le début de l'activité, et tous les livrables lui seront soumis pour validation.

**2.3. Livrables et délais**

Livrables :

* **Livrable 1**– Questionnaire rempli pour le Maroc ;
* **Livrable 2** - Ebauche de chapitre sur la législation côtière marocaine avec un résumé exécutif ;
* **Livrable 3** – Contribution à l’analyse comparative finale et présentations power point pour la formation régionale à laquelle l’expert participera ;
* **Livrable 4** - Analyse détaillée de la législation nationale concernant les principaux enjeux côtiers avec recommandations et présentations power point pour la réunion avec le comité interministériel.

Les livrables et les délais provisoires liés aux activités/tâches définies en 2.3 sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables**  | **Deadlines** |
| 1. Questionnaire rempli pour le Maroc | 30 décembre 2022 |
| 2. Ebauche de chapitre sur la législation côtière marocaine avec un résumé exécutif  | 15 janvier 2023 |
| 3. Contribution à l’analyse comparative finale et présentations power point pour la formation régionale  | 20 février 2023Les dates seront précisées fin 2022. |
| 4. Analyse détaillée de la législation nationale concernant les principaux enjeux côtiers avec recommandations et présentations power point pour la réunion avec le comité interministériel | 15 mai 2023  |

Tous les livrables doivent être rédigés en français, et être soumis sous forme électronique (formulaire Word pour Windows).

**3. ÉLIGIBILITÉ DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES (CRITÈRES DE SÉLECTION)**

**3.1. Capacité technique et professionnelle**

Le soumissionnaire doit posséder les qualifications générales et l'expérience professionnelle suivantes :

* Diplôme universitaire en sciences juridiques, de préférence avec une spécialisation sur la législation relative à l’environnement ou aux zones côtières ou tout autre thématique en lien direct avec cet appel d’offres ;
* Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans des projets portant sur des thématiques pertinentes pour l’appel d’offre (littoral, changement climatique, environnement) ;
* Maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit.

**Aux fins de l'établissement des motifs énoncés au point 3.1. de l'appel d'offres, le soumissionnaire soumettra les éléments suivants dans son offre :**

i) Le curriculum vitae (CV) du soumissionnaire, mettant clairement en évidence, entre autres, les qualifications techniques et professionnelles requises.

**4. INFORMATION SUR L’OFFRE**

**4.1. Contenu et format de l’offre**

La proposition d’offre doit contenir les éléments suivants :

* La **fiche d’appel d’offres** signée et remplie conformément au présent appel d’offres (annexe 1) ;
* Le **curriculum vitae** du soumissionnaire, prouvant les capacités techniques et professionnelles requises ;
* La **liste des projets vérifiant l'expertise** (voir ch. 5) **du soumissionnaire** (annexe 2) ;
* **La déclaration de coûts** signée et remplie conformément au présent appel d’offres (annexe 3).

**4.2. Format et soumission de l’offre**

Les offres doivent être rédigées conformément aux exigences énoncées dans l’appel d’offres.

Les offres doivent être envoyées par voie électronique aux adresses électroniques suivantes : veronique.evers@paprac.org et paprac@paprac.org avec comme objet du courriel « Expert national pour l’analyse comparative des lois côtières en Méditerranée »

**4.3. Date, heure et lieu de remise des offres**

Les offres doivent être reçues avant le 15 novembre 2022**, 12h CET**.

Toutes les offres reçues après la date limite d'ouverture des offres seront marquées comme tardives et exclues de la procédure.

**Le soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre avant la date limite de remise des offres**. L'offre modifiée sera soumise de la même manière que l'offre originale et portera clairement la mention "modifiée". Le soumissionnaire peut retirer son offre en soumettant une déclaration écrite avant la date limite de remise des offres. La déclaration écrite sera soumise de la même manière que l'offre originale et portera clairement la mention "déclaration de retrait de l'offre". Les offres alternatives ne sont pas autorisées

**Devise de l’offre :** Dollars américains.

**Langue et écriture** : L'offre sera rédigée en langue française, en utilisant l'écriture latine.

**Période de validité** : 15 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**Méthode de fixation du prix :**

Le prix de l'offre doit être exprimé en USD et écrit en chiffres. Le prix de l'offre ne peut être modifié lors de la durée du contrat.

Le prix de l'offre comprend tous les coûts (taxes) et remises relatifs aux services indiqués comme objet du marché (c'est-à-dire le montant brut).

Les frais de transport et les frais d'hébergement liés à la proposition (le cas échéant) ne sont pas inclus et seront couverts par le client en tant que frais supplémentaires.

**5. CRITÈRES D’ATTRIBUTION**

L'appel d'offres sera attribué selon les critères de **l'offre économiquement la plus avantageuse (OEPA)**.

Le tableau suivant présente les critères, les unités de mesure, les labels et leur importance relative. Ils seront appliqués aux soumissionnaires qui satisfont les critères de capacité technique et professionnelle définis au chapitre 3.1. Les critères d'attribution de l’OEPA sont les suivants :

1. le prix proposé (annexe 3);
2. l’expertise du soumissionnaire (annexe 2);

La détermination de l’OEPA selon les critères de sélection ci-dessus se fera comme suit : après que le Client ait déterminé la valeur du score par critère individuel, les points attribués à l’expert selon chacun des critères seront additionnés afin d'obtenir le nombre total de points pour chaque soumissionnaire. Le soumissionnaire choisi sera celui qui aura obtenu le score total le plus élevé selon tous les critères ci-dessus.

A ce moment-là, l’OEPA est égal à la note totale la plus élevée résultant du classement des offres ; le nombre total maximum de points est de 100,00, le total des points étant calculé avec deux décimales. Dans le cas où deux ou plusieurs offres obtiennent le même nombre de points, c'est celle qui a été reçue en premier qui est retenue. Comme preuve, on utilisera les données sur l'ordre dans lequel les offres ont été reçues.

**Grille d'évaluation du soumissionnaire**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Critères**  | **Label du critère** | **Description et unité de mesure** | **Méthodologie** | **Nombre de points** | **Maximum** |
| Prix | P | Le prix de l’offre, c’est-à-dire le montant financier de l’offre en USD, y compris la TVA, le cas échéant. | P = (Prix de l’offre la plus basse/prix de l’offre en cours d’évaluation) x 30 | 30 | 30 |
| Spécialisation | S | Diplôme avec une spécialisation dans le domaine de l’environnement ou du changement climatique | Oui | 10 | 10 |
| Non | 0 |
| Domaine d’expertise du soumissionnaire | E\_C(Expertise en zones côtières) | Nombre de projets/études liés aux lois côtières et aux enjeux côtiers (tels que le domaine public maritime, les zones non-constructibles, les concessions publiques, les responsabilités, etc.) dans lesquels le soumissionnaire a été impliqué en tant qu'expert/coordinateur | 1 - 3 | 10 | 40 |
| 4 - 7 | 20 |
| 8 - 11 | 30 |
| 12 et plus | 40 |
| Domaine d’expertise du soumissionnaire | E\_CC(Expertise en changement climatique) | Nombre de projets en relation avec les lois relatives au changement climatique, dans lesquels le soumissionnaire a été impliqué en tant qu'expert/coordinateur. | 1-3 | 10 | 20 |
| 4-5 | 15 |
| 6 et plus | 20 |

La sélection des offres économiquement les plus avantageuses déterminera la base d'évaluation des critères pour chaque offre individuelle en fonction de la livraison de la documentation demandée au soumissionnaire, sous la forme appropriée : OEPA = P + S + E\_C + E\_CC.

**Aux fins de l'établissement des motifs énoncés au point 5. de l'appel d'offres, le soumissionnaire doit présenter les éléments suivants dans son offre :**

* ***Liste des projets attestant de l’expertise du soumissionnaire*** *(annexe 2).*

**6. DATE D’ÉCHÉANCE, CONTRAT ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

Le Contrat sera effectué en dollars américains (USD).

Le Client effectuera le paiement au Soumissionnaire en deux versements, à savoir :

* 60% à la soumission et à l'approbation des livrables 1 et 2 par le CAR/PAP.
* 40% à la soumission et à l'approbation des livrables 3 et 4 par le CAR/PAP.

Toutes les personnes morales (dans ou hors du système de TVA) et les personnes physiques qui sont dans le système de TVA sont tenues d'émettre une ou plusieurs factures.

Un paiement anticipé par le client n'est pas autorisé.

La durée prévue du contrat est de 6 mois. Le contrat se termine à la date limite du dernier livrable.

**Annexe 1**

**Dossier de candidature**

**Autorité contractante** : Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), Kraj Sv. Ivana 11, 21000 Split, Croatie

**Objet d’approvisionnement :** Appel d'offres pour la préparation de la contribution sur la législation marocaine pour l'analyse comparative des lois côtières, dans le cadre du projet sous-projet 2.1 du MedProgramme du FEM

**Informations sur le soumissionnaire :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du soumissionnaire et siège social** |  |
| **NIP[[2]](#footnote-2)** |  |
| **Nom de la banque** |  |
| **IBAN** |  |
| **SWIFT** |  |
| **Prénom, nom de famille et fonction de la/des personne(s) habilitée(s) à signer le contrat d’approvisionnement****personne(s) habilitée(s) à signer le contrat****d’approvisionnement** |  |
| **Nom et titre de la personne de contact :** |  |
| **Adresse postale :** |  |
| **Adresse électronique :** |  |
| **Numéro de téléphone :** |  |

**Prix de l’offre :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Prix total brut en dollars US** |  |

**Date de validité de l’offre :** (au moins 15 jours après la date limite de dépôt des offres)**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

 **Le soumissionnaire :**

# (Signature d’un représentant juridique)

**Annexe 2**

**Expérience pratique permettant de vérifier l’expertise du soumissionnaire**

Expérience du soumissionnaire-consultant (Nom et Prénom) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, pertinente pour les principaux domaines d'activité de ce projet au Maroc dans lequel le soumissionnaire a été impliqué en tant qu'expert/coordinateur :

**E\_Côtes**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| No[[3]](#footnote-3). | Expérience (nom du projet/étude ou autre type d'engagement connexe) | Rôle de l’expert | Nom du client | Année (début; fin) |
| 1. |  |  |  |  |
| 2. |  |  |  |  |
| 3. |  |  |  |  |
| 4. |  |  |  |  |
| 5. |  |  |  |  |
| 6. |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

**E\_Changement Climatique**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| No[[4]](#footnote-4). | Expérience (nom du projet/étude ou autre type d'engagement connexe) | Rôle de l’expert | Nom du client | Année (début; fin) |
| 1. |  |  |  |  |
| 2. |  |  |  |  |
| 3. |  |  |  |  |
| 4. |  |  |  |  |
| 5. |  |  |  |  |
| 6. |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

**Annexe 3**

**Déclaration de coûts**

|  |
| --- |
| ***Description technique et déclaration de coûts du soumissionnaire qui préparera la contribution sur la législation marocaine pour l'analyse comparative des lois côtières, dans le cadre du sous-projet 2.1. du MedProgramme du FEM*** |
| **No.** | **Description du livrable** | **Unité**  | **Nombre d’unités** | **Prix unitaire en USD**  | **Prix total du livrable en USD**  |
| 1. | Questionnaire sur les lois côtières rempli pour le Maroc  | Jours expert |  |  |  |
| 2. | Chapitre sur la législation côtière marocaine avec un résumé exécutif   | Jours expert |  |  |  |
| 3. | Présentation de la contribution nationale à l'Analyse Comparative lors de l'atelier Régional[[5]](#footnote-5) | Jours expert |  |  |  |
| 4. | Analyse détaillée de la législation nationale concernant les principaux enjeux côtiers avec recommandations pour l’harmonisation dans les lois nationales, et présentations power point pour la réunion avec le comité interministériel | Jours expert |  |  |  |
| Prix de l’offre en USD |  |

A\_\_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_\_\_ 2022

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Nom complet du représentant légal)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Signature du représentant légal)

1. Le terme circonstances extraordinaires est lié aux conséquences du changement climatique (en premier lieu les inondations côtières et les dommages aux côtes/fronts de mer/infrastructures liés aux événements météorologiques extrêmes) [↑](#footnote-ref-1)
2. Ou numéro d'identification national selon le pays d'établissement de l'opérateur économique, le cas échéant [↑](#footnote-ref-2)
3. Ajoutez des lignes, si nécessaire [↑](#footnote-ref-3)
4. Ajoutez des lignes, si nécessaire [↑](#footnote-ref-4)
5. Les frais de déplacement et d'hébergement pour la participation à l'atelier régional ne doivent pas être inclus dans le prix total, car ils seront couverts en plus du montant ci-dessus par le client. [↑](#footnote-ref-5)